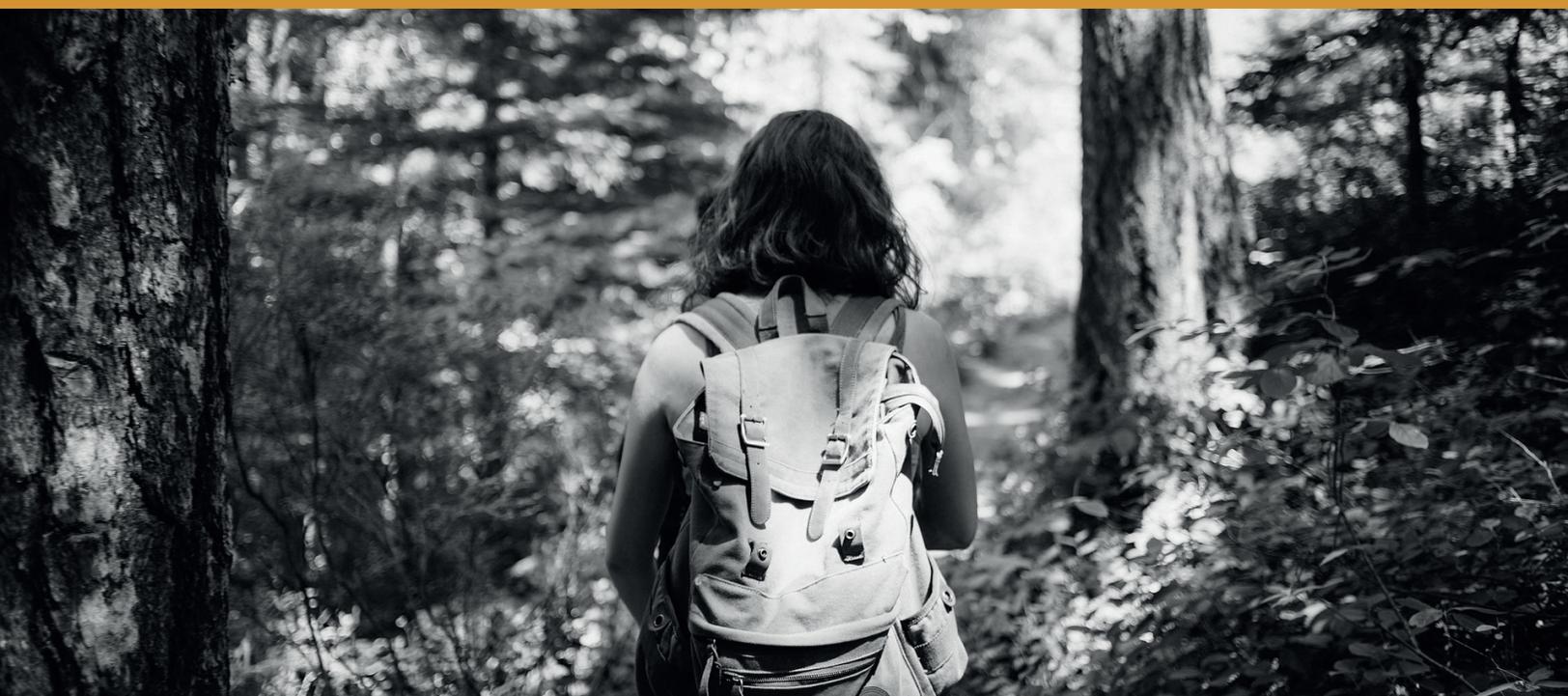


2^{ème} ÉDITION

Concours de photos de l'AFVSM



Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts

RÈGLEMENTS ET PRIX 2020



Parcs
Canada

Parks
Canada



Thématique 2020

Mai, le Mois de l'arbre et des forêts, est l'occasion de souligner notre attachement à cette ressource collective qu'est la forêt québécoise. Pour ce faire, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) est fière de lancer la deuxième édition de son concours de photos annuel. Le thème proposé cette année est « Ma forêt, mon arbre et moi ».

Ainsi, l'AFVSM vous invite à mettre en valeur votre attachement à un arbre, un paysage ou un site forestier que vous appréciez pour des raisons esthétiques, pour un souvenir qu'il vous rappelle ou simplement parce qu'il fait partie de votre quotidien!

Admissibilité

- Le concours est destiné à tous les résidents du Québec (autant les photographes amateurs que professionnels).
- Chaque participant peut soumettre un maximum de 3 photographies.
- Pour participer au concours, il faut remplir le formulaire de participation sur le site internet de l'AFVSM et y joindre les photographies. Le formulaire est disponible au www.afvsm.qc.ca/concours-de-photos. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter au 819-536-1001 poste 237 ou par courriel à : communication@afvsm.qc.ca.
- Les photographies doivent être envoyées en format JPEG.
- La dimension minimale doit être de 1920 x 1080 pixels.
- Le concours débute le 28 février 2020 et prend fin le 8 mai 2020 à 23h59.
- Dans le cas de photographies contenant l'image d'une ou plusieurs personnes, le participant doit avoir obtenu leur autorisation (ou celle du titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'un mineur) avant de participer au concours.
- Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées.
- Les photographies doivent avoir été prises au Québec.
- Afin d'assurer l'évaluation à l'aveugle des photos par les membres du jury, les participants ne peuvent intégrer aucun signe distinctif sur les photographies.
- Les retouches légères sont permises.
- Le gagnant du Grand prix du jury ne pourra pas remporter le Prix coup de cœur du public.
- Dans le cas où le participant ne respecte pas les conditions d'admissibilité du concours, l'AFVSM se réserve le droit de rejeter sa candidature.
- Les membres du jury, les employés de l'AFVSM, les membres du conseil d'administration de l'AFVSM ainsi que les personnes vivant à la même adresse que lesdites personnes ne peuvent participer au concours.
- L'AFVSM se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment.

Droits d'utilisation et de publication

En s'inscrivant au concours, le participant concède à l'AFVSM une licence gratuite lui permettant de reproduire, de modifier et de publier chacune des photographies soumises. Le participant

demeure le titulaire des droits d'auteurs. L'AFVSM s'engage à ne pas céder les photographies à des tiers. L'AFVSM se réserve le droit d'utiliser et de publier les photographies soumises au concours sur son site web, ses réseaux sociaux et autres supports, qu'ils soient numériques ou papiers, à des fins de promotion ou de publication.

Évaluation des photographies et dévoilement des gagnant(e)s

Le jury du concours de photos de l'AFVSM est composé de trois membres : deux photographes professionnels et un représentant de l'AFVSM. Toutes les photographies soumises sont jugées selon les critères suivants : le respect du thème, la qualité technique et esthétique, la composition de l'image et l'originalité de la photo. La décision du jury est sans appel.

Le processus de sélection des sept photographies finalistes se déroulera à l'aveugle et aura lieu en mai. De ces sept finalistes, le jury sélectionnera la photographie gagnante du Grand prix du jury. Le/La gagnant(e) de ce prix sera avisé(e) par téléphone ou par courriel dans les 72 heures suivant la délibération du jury. Les six photographies finalistes restantes seront exposées jusqu'au 31 mai sur la page Facebook de l'AFVSM. Après cette visibilité (environ deux semaines), la photographie ayant obtenu le plus de clics « J'aime » remportera le Prix Coup de Cœur du Public. Le/La gagnant(e) de ce prix sera avisé(e) par téléphone ou par courriel le 1er juin.

Les employés de l'AFVSM ainsi que les membres de son conseil d'administration ne peuvent être tenus responsables de tout problème relié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque nature que ce soit.

Prix

- Le Grand prix du jury consiste en deux cartes annuelles Parcs nationaux du Québec. Ces cartes donnent un accès illimité d'un an à compter de leur activation à tous les parcs nationaux du Québec. **Elles doivent être activées avant le 1^{er} juillet 2020.** Les cartes sont offertes par la Sépaq et ont une valeur totale de 158,00\$. En plus de l'accès gratuit aux 24 parcs nationaux répartis un peu partout sur le territoire québécois, les cartes donnent droit à plusieurs avantages ou rabais pour le camping, les boutiques Sépaq, divers sites touristiques du Québec, etc. Pour de plus amples renseignements sur les avantages exclusifs offerts par les cartes annuelles Parcs nationaux du Québec, allez au : https://www.sepaq.com/pq/tarification-parcs-nationaux.dot?language_id=2
- Le Prix coup de cœur du public consiste en une carte d'entrée Découverte Parcs Canada Famille d'une valeur de 140 \$. Cette carte vous ouvre une porte sur l'histoire, la nature et la découverte d'un océan à l'autre! La carte est valide pour 12 mois et donne l'accès à un véhicule avec une famille/groupe pouvant compter jusqu'à sept personnes. Certains lieux historiques comme Les forges du Saint-Maurice ou le fort Chambly seront prisés pour leurs arbres centenaires. Une mention spéciale pour le lieu historique national d'Obadjiwan – Fort-Témiscamingue et sa forêt enchantée dont les falaises sont colonisées par une merveilleuse pinède à pins rouges. L'extrémité sud-ouest de l'escarpement est occupée

par une cédrière sèche à thuyas de l'Ouest (occidental). Il s'agit d'un peuplement pur et centenaire, unique dans le parc et peu commun au Québec.

Nous joindre

Jean-René Philibert

Responsable des communications

Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

500, avenue Broadway, Shawinigan (Québec), G9N 1M3

819-536-1001 poste 237

communication@afvsm.qc.ca